COMMUNIQUÉ DE PRESSE

n° 2025 - 96 du 3 novembre 2025

Nouvelle organisation : la permanence fiscale du Gosier assurée uniquement le vendredi

La Ville du Gosier informe les administrés qu'à compter de ce mois de **novembre**, la permanence d'accueil fiscal de proximité se tiendra uniquement :

le vendredi de 7h30 à 12h à l'hôtel de ville du Gosier.

Ce dispositif permet de maintenir un accueil de proximité pour les contribuables souhaitant obtenir des renseignements, être accompagnés dans leurs démarches fiscales ou bénéficier d'un appui personnalisé sur leurs obligations déclaratives.

La Ville du Gosier remercie les administrés pour leur compréhension et leur invite à tenir compte de cette nouvelle organisation.